

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit = Revue suisse de travail social
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Soziale Arbeit
Band:	- (2008)
Heft:	4
Artikel:	Insertion professionnelle et précarisation : soigner la peste par le choléra
Autor:	Nadai, Eva
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-832501

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Insertion professionnelle et précarisation: soigner la peste par le choléra

Introduction

Dans les années 80, la chose semblait entendue: la société du travail était en crise, sinon promise à une prochaine disparition. Le travail, donc, allait manquer. Un scénario d'horreur pour les uns, et pour les autres, un horizon ouvert sur une société meilleure encore à imaginer. Les pessimistes prophétisaient une société à deux vitesses qui allait exclure durablement du marché du travail une partie de la population et la laisser socialement parlant au bord du chemin. Les optimistes, eux, se mettaient à esquisser des modèles d'une *société de l'activité*, où le travail serait équitablement redistribué entre tous pour faire voler en éclats la pénible hiérarchisation du travail rémunéré et du travail de reproduction gratuit. Vers la fin de cette même décennie, la recherche en politique sociale venait de surcroît affirmer que l'indépendance à l'égard du travail rémunéré était l'aune à laquelle pouvait se mesurer l'efficacité de l'Etat social. Avec son fameux concept de la dé-marchandisation (*decommodification*), Gøsta Esping-Andersen postulait que la dimension sociale de l'Etat social correspond aux possibilités qu'il accorde aux individus de se dégager, temporairement, de la nécessité de vendre leur force de travail, en leur reconnaissant le droit de conserver leurs moyens d'existence sans dépendre du marché de l'emploi.¹

Tempi passati. Après le bref chant d'adieu à la société du travail et après la *tolérance répressive de la non-activité*² en politique sociale, l'imperatif catégorique du travail (Robert Castel) a repris ses droits et domine désormais la politique sociale au point où toute alternative apparaît comme l'expression d'un angélisme béat. *Travail plutôt qu'assistance*, telle est aujourd'hui la maxime suprême qui guide la politique de l'emploi et la politique sociale dans les Etats-providence occidentaux. En réaction à de multiples crises de gouvernance, l'Etat-providence se mue en Etat facilitateur, en Etat activateur, en Etat investisseur, voire en post Etat-providence, au sens où la politique sociale se pense désormais comme le prolongement de la politique économique avec des moyens distincts.³ Sur fond de

concurrence globalisée, la politique sociale et la politique de l'emploi cherchent à canaliser davantage de personnes vers le marché du travail mais aussi, dans le souci de conjuguer quantité et qualité, à relever le niveau de qualification de la force de travail disponible. Le concept des *investissements sociaux* s'adresse d'abord à l'ensemble des citoyens et citoyennes. Pour les bénéficiaires des transferts sociaux, il implique avant tout que les prestations allouées sont toujours plus étroitement liées à *l'activation*. En clair, quiconque touche une aide sociale ou des prestations des assurances sociales doit s'appliquer à améliorer son employabilité en participant à des mesures d'insertion, afin de s'assurer un retour plus rapide sur le marché du travail. Dans sa variante la plus radicale, l'activation est synonyme de *workfare*, c'est-à-dire que l'octroi de prestations est carrément conditionné à l'exercice d'une activité. Dans ses formes plus modérées, l'activation renferme quelques composantes de développement et de participation des intéressés et se comprend aussi au sens des obligations de l'Etat à l'égard des bénéficiaires de prestations⁴. Dans tous les cas cependant, la participation à des mesures d'activation est *de facto* imposée par un système de sanctions. Avec les réductions du volume et de la durée des prestations, l'orientation actuelle de la politique sociale marque un virage à 180 degrés de la dé-marchandisation à la re-marchandisation. En gros, on reconnaît à toujours moins de personnes le droit de se tenir provisoirement en dehors du marché du travail et les conditions de ces parenthèses se font de plus en plus restrictives.

La mort annoncée de la société du travail n'a donc pas eu lieu dans la politique sociale. Dans l'Etat activateur, l'insertion professionnelle est au contraire érigée en *moyen privilégié de l'intégration*⁵. La société du travail, assurément, ne manque pas de travail, mais celui-ci semble se déliter. Sa nature se fait plus précaire et pour bien des travailleurs, il n'est plus en mesure de garantir les moyens de subsistance, pas plus qu'il n'assure leur intégration. Ce sont précisément les paradoxes d'une politique sociale axée sur le travail et inscrite dans un contexte de précarisation que je me propose d'examiner de plus près dans la présente contribution qui se présente en trois volets. Je m'attacherai tout d'abord à la notion de précarisation et à la situation spécifique de la Suisse en la matière, puis je défendrai la thèse que la politique d'insertion professionnelle forcée favorise la précarisation, subjective et objective, de ses groupes-cibles et, enfin, je prendrai sous la loupe le rôle du travail social dans les mesures d'activation, rôle que je situe entre *coaching* et *cooling out*.

Vivre dans un château de cartes: précarisation de l'emploi et des conditions de vie

Le concept de précarité ou de précarisation a connu ces dernières années un formidable essor, à la faveur notamment du débat sur l'exclusion. De même que la découverte de la nouvelle pauvreté dans les années 80 a donné naissance à la théorie de la temporalisation de la pauvreté et de la dilution de ses frontières (c'est-à-dire une extension temporaire du moins de la pauvreté ou du risque de pauvreté jusque dans les couches moyennes), la recherche sur l'exclusion a mis en évidence la simultanéité du dedans et du dehors⁶ et aiguisé ainsi le regard porté sur les zones intermédiaires et les positions flottantes. A l'instar de la pauvreté, le chômage – catalyseur du processus d'exclusion – est un phénomène aux contours flous en même temps qu'un lieu éminent de la vision politique de l'ordre social.⁷ Comme la pauvreté aussi, le chômage se caractérise d'une part par des frontières mouvantes et fluctuantes et, d'autre part, par une cristallisation dans certains milieux ou parcours de vie. Surtout, l'analyse des mécanismes économiques produisant le chômage montre que son contraire – ne pas être sans emploi – ne garantit pas automatiquement la sécurité matérielle, la stabilité et l'intégration. Le retour de l'insécurité⁸ dans les sociétés occidentales du bien-être plonge ses racines dans la précarisation de l'emploi qui résulte de l'avancée du libéralisme et de la déréglementation du salariat. Ce processus a rendu plus vulnérables et plus instables des conditions de vie naguère encore stables. Le modèle des zones de Robert Castel, référence essentielle de la recherche en la matière, se fonde sur l'imbrication de la précarisation du travail et des relations socio-familiales.⁹ A l'intersection de l'axe de l'intégration par le travail et de l'axe de l'intégration dans les réseaux relationnels de la famille et des communautés se situent les zones d'intégration, de la vulnérabilité et de désaffiliation, lesquelles doivent se penser comme des paliers d'intégration et d'exclusion sociale.

L'emploi précaire se définit de plusieurs façons, mais toujours par opposition à ce que l'on appelle les rapports de travail normaux, caractérisés par un *revenu de subsistance, par une perspective à moyen et long termes (contrat de durée indéterminée), par la stabilité, garantie par le droit du travail, de l'employeur, du lieu et de l'horaire de travail (emploi à plein temps), ainsi que par une protection sociale contre les risques sociaux (accident, maladie, chômage, vieillesse.)*¹⁰ On imagine aisément que dans une acception aussi large, l'emploi normal n'a jamais constitué la norme statistique, *a fortiori* pour les femmes qui, dans leur majorité, participent au marché du travail sous des formes *atypiques*.¹¹ Néanmoins, il peut se considérer comme *normal*, dès lors qu'il est institutionnalisé en termes de droit

du travail et de droit des assurances sociales et qu'à ce jour, il reste la référence d'un bon travail. Si l'emploi s'écarte de la norme énoncée sur un critère au moins, il est réputé atypique, mais pas encore précaire. Ainsi, le travail à temps partiel peut parfaitement être stable (de durée indéterminée) et assurer les moyens d'existence à moyen et long termes (en ce qu'il procure un revenu correct et fonde des droits suffisants aux prestations des assurances sociales), pour peu qu'il s'agisse d'une activité qualifiée exercée à un taux d'occupation relativement élevé. Le seuil de précarité se définit de diverses manières certes, mais l'insécurité et le manque d'intégration et de participation en constituent toujours des critères déterminants. Au nombre des indicateurs de la précarité figurent le salaire insuffisant pour vivre, le manque de protection fondée sur le droit du travail et des assurances sociales, le manque de planification, la non-maîtrise de la situation professionnelle ou des chances de participation, ou encore l'impossibilité d'agir sur le cours de l'entreprise et la non-intégration dans les réseaux sociaux professionnels.¹² Serge Paugam qui a mis en évidence la dimension de l'insécurité en tant que sentiment subjectif, distingue ici le *rapport au travail* et le *rapport à l'emploi*.¹³ Le rapport à l'emploi, nous dit-il, est certes précaire lorsque l'emploi est objectivement parlant peu sûr parce que de durée limitée, mais il l'est aussi lorsque le salarié vit en permanence avec le spectre du licenciement. De même, le rapport au travail concerne à la fois l'aspect objectif d'une rémunération insuffisante et le sentiment subjectif du manque de reconnaissance qui produit un sentiment d'inutilité. La précarité de l'emploi salarié semble donc difficile à circonscrire d'un trait franc, tant il est vrai que la frontière entre le travail stable situé dans la zone d'intégration de Castel et l'exclusion totale du monde du travail dans la zone qu'il nomme de désaffiliation sont poreuses. Il n'y pas de ligne de partage nette entre les critères objectifs d'un emploi et la manière dont l'individu perçoit et appréhende ses conditions de travail aléatoires et peu satisfaisantes. Dans certains cas, l'insécurité peut naître aussi dans des situations d'emploi apparemment solides et sûres.

A partir de là, on comprend mieux pourquoi les données purement objectives sur le développement de la précarité de l'emploi sont régulièrement et abondamment critiquées comme étant sous-évaluées. Pour la Suisse par exemple, une enquête menée pour le compte du Seco pour l'année 2002 indique que les emplois potentiellement précaires concernent 11,4% des salariés, mais ce taux tombe à 3,8% pour les emplois effectivement précaires¹⁴. Selon cette étude, les formes les plus fréquentes de l'emploi précaire sont les suivantes: travail sur appel (38%), contrats à durée

déterminée (21%), travail à domicile (16%) et pseudo-indépendance (13%). La précarité est plus importante dans certaines branches (hôtellerie, services domestiques, agriculture, autres services) et elle touche plus particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes ayant un niveau d'instruction inférieur à la moyenne.¹⁵ L'enquête, certes, ne fait pas état d'une progression tendancielle de la précarité, mais des voix critiques renvoient à des indicateurs indirects, tels que le sous-emploi ou l'augmentation du taux de working-poors.¹⁶ La précarité prend des proportions dramatiques dès lors qu'on introduit l'appréciation subjective de la situation professionnelle. Ainsi une étude de Gazareth, Wyss et Iglesias inspirée de l'approche de Serge Paugam et réalisée sur la base des données du Panel suisse des ménages pour 1999, montre que 56,5% des personnes interrogées entrent dans la catégorie de l'intégration professionnelle assurée, alors que 10,5% se rangent clairement dans celle de l'intégration disqualifiante.¹⁷ Dans une perspective longitudinale sur 5 ans, seule une minorité de 23,9% de salariés indiquent un *parcours professionnel stable et assuré*.¹⁸

Il ressort en outre d'une série d'études qualitatives que dans la manière de vivre et de se situer face à l'emploi (potentiellement précaire), les marges d'action dictées structurellement par le marché du travail et les ressources individuelle s'imbriquent avec un habitus du travail façonné par la trajectoire professionnelle et le milieu d'origine.¹⁹ De manière générale, le sentiment d'insécurité exerce une action disciplinante sur l'ensemble des salariés, dans la mesure où les travailleurs à statut précaire, mais aussi ceux qui bénéficient de contrats normaux, déploient des efforts extraordinaires pour accéder à une situation stable et s'y maintenir ensuite. En revanche, on observe chez certains groupes longtemps précarisés des stratégies dysfonctionnelles : les intéressés s'installent dans la précarité et l'économie souterraine et développent leur propres structures informelles qui cimentent leur fragile situation matérielle en même temps qu'elles accélèrent l'exclusion du marché du travail.²⁰ L'emploi précaire augmente le risque de pauvreté²¹ et engendre une *situation mouvante et flottante sans positionnement prévisible dans l'espace social professionnel et extraprofessionnel*²². C'est tout spécialement dans la zone croissante de vulnérabilité que la vie ressemble à un *fragile château de cartes menaçant de s'écrouler à la moindre secousse*.²³ Toute nouvelle difficulté – perte d'emploi, divorce, maladie chronique, dettes de consommation ou autre aléa de la vie – risque de mettre en péril le *bien-être précaire*²⁴ et de lancer la spirale de l'exclusion sociale.

La précarisation induite par l'Etat social

Le château de cartes se construit, nous dit Berthold Vogel, dans un champ de contraintes où se conjuguent précarisation du travail, fragilité sociale croissante des familles, risques de la consommation ostentatoire et vision politique d'un Etat social pétri de règles du marché.²⁵ Naguère prévoyant, l'Etat social se mue en Etat activateur et devient un facteur de précarisation *sui generis*, précisément dans les situations de détresse qu'il est censé prévenir. Les épisodes de chômage, de pauvreté, de longue maladie ou de handicap forment le point de départ des interventions de cet Etat social, tout entier tourné vers l'insertion professionnelle, fût-ce au prix de la précarisation de l'emploi.

En Suisse, le passage au régime d'activation se déroule en plusieurs étapes. Il commence – à la différence de ce que l'on observe dans la plupart des Etats-providence occidentaux – dans les assurances sociales de type contributif et non pas dans l'aide sociale allouée sous condition de ressources sur un mode quasi unilatéral. L'assurance-chômage a ouvert la marche avec sa révision partielle entrée en vigueur en 1996: les conditions ouvrant le droit aux prestations se durcissent (durée d'indemnisation écourtée, règles d'exigibilité plus strictes, sanctions financières, contrôle accru de la recherche d'emploi), les mesures de formation et d'occupation se développent et sont déclarées contraignantes.²⁶ Le refus de participer aux mesures ordonnées ou le manque d'assiduité dans la recherche d'emploi sont frapés de sanctions financières importantes. Une nouvelle révision prévoyant de nouvelles restrictions se trouve actuellement en consultation.

L'aide sociale emboîte le pas aux assurances sociales avec les deux révisions, en 1998 et en 2005, des directives de la CSIAS. La première concrétise pour la première fois le mandat d'intégration de l'aide sociale en adoptant des mesures d'insertion sociale et professionnelle obéissant au principe de *contrepartie*. L'aide sociale se pense désormais comme une prestation préalable que la société alloue aux clients, lesquels sont tenus de fournir une prestation en retour, sous la forme d'efforts d'intégration prédefinis portant généralement sur l'insertion professionnelle ou la participation à des programmes d'occupation. La seconde révision de 2005 détériore l'aide financière et renforce le principe d'activation. Le *forfait d'entretien* subit une coupe de 10% environ. De plus, l'octroi de l'aide matérielle se fait plus arbitraire puisque le montant du forfait d'entretien peut être plus ou moins majoré de diverses allocations d'insertion et de franchises de revenu ou, à l'inverse, réduit au minimum vital en cas de refus d'efforts d'intégration.²⁷

En 2008 enfin, c'est au tour de l'assurance-invalidité d'être aspirée dans la politique d'activation. La 5^{ème} révision de l'AI remplace l'ancien principe «l'insertion *avant la rente*» par celui de «l'insertion *plutôt que la rente*» et l'objectif déclaré de l'assurance consiste désormais à *utiliser au mieux la capacité de travail résiduelle*.²⁸ Une panoplie de mesures pouvant prendre effet dès le premier mois d'incapacité de travail est destinée à maintenir les personnes souffrant de troubles physiques ou psychiques aussi longtemps que possible sur le marché du travail ou à les y réinsérer au mieux et dans les meilleurs délais. Pour l'heure, les nouveaux instruments, notamment la préparation à l'insertion professionnelle ou les mesures d'occupation, restent encore mal définis. La participation aux mesures ordonnées n'en est pas moins obligatoire, pourtant l'intéressé ne peut y prétendre et ces mesures n'ouvrent aucun droit à des indemnités pendant la nouvelle phase d'intervention précoce. La 5^{ème} révision a également apporté un démantèlement des prestations, en rallongeant par exemple la durée minimale de cotisation et en introduisant une règle selon laquelle le droit aux prestations ne s'ouvre qu'au jour du dépôt de la demande AI, ou encore en supprimant le supplément de carrière et les rentes complémentaires.

Dans les trois branches de la sécurité sociale, les prestations financières ont été réduites ces dernières années, leur octroi a été conditionné à la participation à des mesures d'insertion et l'insertion professionnelle érigée en priorité absolue. Selon la formule édifiante du message fédéral accompagnant la 5^{ème} révision de l'AI, le *travail doit dans tous les cas l'emporter sur la non activité*²⁹. Mais du moment qu'une politique d'activation, pour résolue qu'elle soit, ne peut créer de nouveaux emplois sur le premier marché du travail, c'est à l'Etat qu'il incombe de mettre sur pied les possibilités d'occupation correspondantes. On voit donc se former et s'étendre une zone grise entre le travail salarié et l'occupation non rémunérée, plus ou moins proche du marché et plus ou moins involontaire.³⁰ En l'absence de données sur les offres et sur le nombre de participants, le marché des programmes d'insertion et d'occupation est loin d'être lisible en Suisse. Dans le seul cadre de l'assurance-chômage, on dénombrait en 2004 quelque 30'000 personnes travaillant dans des *programmes d'occupation temporaire*³¹, à quoi s'ajoutent les offres communales en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale et les programmes dictés par la 5^{ème} révision de l'AI qui sont aujourd'hui en préparation.

Rainer Land et Andreas Willisch postulent que le système des mesures d'occupation, ordonnées et organisées par l'Etat social, fonctionne en creux à la manière d'une machine d'inclusion, qui plutôt que d'exclure

les intéressés de la société du travail, les y arrime sur le mode de l'intégration secondaire.³² La machine fabrique en quelque sorte des pendulaires qui vont et viennent entre un emploi précaire sur le marché du travail et la non-activité, et dont « (...) l'insertion dans le salariat ne peut être assurée qu'au prix d'interventions régulières, systématiques et de longue durée sous la forme de prestations ou de mesures du marché du travail ». ³³ La machine d'inclusion de l'Etat social distille et impose une activité permanente. Quiconque ne trouve pas d'emploi sur le premier marché est aiguillé vers l'emploi aidé, au motif de défaillances socialement définies. L'âge, la capacité de travail réduite pour cause de maladie, les charges familiales ou le manque de qualification constituent les laissez-passer vers les mondes du travail de simulation³⁴ du deuxième marché du travail. Les bénéficiaires de ces mesures restent cependant tenus de réintégrer le premier marché du travail, quitte à se déqualifier ou se précariser.³⁵ Si la mesure d'insertion ne jette pas de pont vers le marché du travail, elle fonde néanmoins des droits à de nouvelles prestations sociales ou à des programmes passerelles. Ainsi, l'abonné aux programmes³⁶ peut-il se monter un nouveau délai-cadre pour l'assurance-chômage, il se soumet par exemple à un *assessment* pointu pour être dirigé ensuite vers un cours de recherche d'emploi ou vers un autre programme taillé à la mesure de ses carences spécifiques. Les intéressés réussissent par intermittence un retour sur le premier marché, mais au bout du compte, le rapport entre emplois salariés et emplois aidés se modifie, les seconds l'emportant sur les premiers. Les interventions étatiques ne sont donc pas des ponts vers le premier marché du travail, au contraire, l'emploi précaire est désormais le moyen de multiplier les droits aux prestations et mesures.³⁷

Le concept de l'intégration secondaire a été élaboré sur un mode empirique dans le contexte du chômage de masse persistant qui sévissait dans les régions d'Allemagne frappées par la crise. On ne saurait donc le transposer sans autres dans la réalité helvétique, d'autant qu'il manque des études comparables et surtout, des données fiables sur ce qu'il faut appeler les *carrières de programmes*. Certains indices donnent toutefois à penser que le problème n'est pas inconnu en Suisse, il n'est que de songer ici aux personnes que l'on dit *abonnées aux programmes*. La prochaine révision partielle de l'assurance-chômage se propose de mettre fin au mécanisme qui permet de toucher de nouvelles prestations après avoir suivi des programmes d'occupation, projet auquel s'opposent la CSIAS et les prestataires des mesures en question.³⁸ Si les données actuellement disponibles en Suisse ne permettent pas d'affirmer que l'activisme favorisé par la

machine d'inclusion reste systématiquement sans effet comme le préident Land et Willisch, l'étude la plus récente sur la situation des personnes en fin de droits en Suisse montre tout de même que les chômeurs ayant pris part à de telles mesures d'occupation sont relativement moins nombreux à retrouver un emploi que ceux qui n'y ont pas participé. Elle révèle par ailleurs que les mesures individualisées sont plus efficaces que les programmes collectifs.³⁹ Moins de la moitié des chômeurs en fin de droits parviennent à se réinsérer sur le marché de l'emploi. La moitié des personnes exerçant à nouveau une activité salariée ont un contrat fixe. Les autres personnes interrogées se trouvent dans des emplois précaires ou des programmes d'occupation.

L'insertion dans le marché du travail et la lutte contre la pauvreté sont donc les buts déclarés de la politique d'activation. Or diverses études comparatives à l'échelle internationale indiquent qu'elle passe généralement à côté de sa cible.⁴⁰ Dès lors, on peut dire, tout au moins pour la Suisse, que le travail ne protège pas de la pauvreté ni de la dépendance à l'assistance. A l'inverse, l'obtention de prestations des assurances sociales ou de l'aide sociale ne signifie pas que les intéressés ne travaillent pas ou qu'ils n'ont pas besoin d'autres sources de revenu. Le taux de travailleurs pauvres est en progression depuis quelques années et atteint actuellement 4,5%.⁴¹ Plus d'un quart des bénéficiaires toujours plus nombreux de l'aide sociale exerce une activité rémunérée, et même à temps complet pour 42% d'entre eux⁴². Nous savons aussi que parmi les rentiers AI, 37% travaillaient déjà avant la 5^{ème} révision⁴³ et 31% sont tributaires de prestations complémentaires.⁴⁴ Enfin, plus de la moitié des chômeurs en fin de droits qui retrouvent un emploi touchent un salaire qui n'assure pas les moyens d'existence.⁴⁵

Coaching et cooling: le travail social dans l'insertion professionnelle

L'occupation permanente imposée et promue par la machine d'inclusion est avant tout une occupation centrée sur la personne. Envoyer les chômeurs, les pauvres et les personnes souffrant de troubles psychiques ou physiques dans des programmes d'insertion professionnelle, c'est admettre implicitement que les intéressés ne sont pas capables, en raison d'une quelconque défaillance, de se débrouiller seuls sur le marché du travail. En conséquence, ce sont ces déficits présumés qui motivent les interventions. Or, dans la mesure où les programmes étatiques ne peuvent agir sur la demande de main-d'oeuvre, c'est la personne sans emploi, avec ses particularités et ses manques, qui se trouve en point de mire. Et comme les conditions d'accès propres à chaque branche de la sécurité sociale limi-

tent la marge d'action dans le domaine de la qualification professionnelle, les interventions, au lieu de cibler les carences ou déficits en matière de formation ou de formation continue, visent la personnalité et le comportement des intéressés. Les programmes d'insertion professionnelle s'articulent autour du travail sur soi, tandis que le travail social remplit parallèlement et essentiellement une fonction de coaching.⁴⁶

Lorsque la travailleuse sociale se fait coach, ce n'est pas simplement la terminologie qui change, c'est aussi la nature de son activité. Une comparaison de la pratique du travail social dans le champ d'action traditionnel de l'aide sociale et dans le champ de l'insertion professionnelle, révèle à quel point le domaine d'intervention du travail social se rétrécit dans le contexte du régime d'activation. Dans une étude ethnographique consacrée à l'aide sociale, nous avons pu observer que dans leur approche quotidienne, les services sociaux étudiés appréhendent les problèmes de leurs clients dans une perspective large. Ils regardent au-delà de la situation de détresse financière pour prendre en compte tous les problèmes personnels et sociaux possibles. Ils conçoivent leur mandat comme une compétence globale⁴⁷, ce qui ne les empêche pas d'en déléguer régulièrement certains éléments à des services externes et qui n'implique pas qu'ils envisagent chaque situation dans toute son étendue. Dans tous les cas, il y a une volonté manifeste de saisir et d'aborder les problèmes complexes sous leurs multiples facettes. A l'opposé, les programmes d'insertion professionnelle mettent principalement l'accent sur un rapide retour au marché du travail et, ne faisant pas partie du mandat formel, les autres problèmes des clients sont traités pour ainsi dire en sous-main si tant est qu'ils le soient.⁴⁸

Dans les programmes d'occupation, il manque un domaine essentiel de l'aide sociale, à savoir le *travail d'insertion*⁴⁹ qui consiste à rétablir le client dans ses droits et ses devoirs, autrement dit à déterminer les prétentions que celui-ci peut faire valoir (p. ex. auprès des assurances sociales), mais aussi à insister sur ses obligations (paiement des pensions alimentaires entre autres). C'est une approche à large spectre qui englobe le travail, la formation, le revenu et la fortune, l'état de santé, la situation du logement, les réseaux sociaux et les obligations qui en résultent et qui renferme une dimension à la fois de diagnostic et d'exécution pratique. Ce vaste complexe combinant soutien solide et mise en valeur des ressources est pratiquement absent des programmes d'occupation, puisque le client se conçoit ici comme une *personne sans emploi*, dissociée de son environnement et de son contexte. Les problèmes allant au-delà du manque de travail proprement dit sont escamotés. L'aide sociale, à la faveur d'un travail

de mise en confiance et d'empathie, entend donner aux personnes en situation de crise un sentiment de sécurité existentielle, en remettant de l'ordre dans leurs situations difficiles et en leur accordant une attention émotionnelle. Ce type de démarche est aussi présent, à une moindre échelle, dans les programmes d'occupation. Dans des entretiens de bilan, de *coaching* et de conseil, on cherche en effet à restaurer chez les sans-emploi l'estime de soi mise à mal par une longue période de chômage, en les amenant à identifier leurs atouts et à les faire valoir dans leur recherche d'emploi.

Cela dit, les programmes d'occupation mettent nettement l'accent sur le *travail d'insertion*. Ce type de travail vise à modifier les schémas d'interprétation du client pour influer d'abord sur son mode d'agir et modifier ensuite la manière dont il se perçoit. Il est question ici de reformatage de la perception et de discipline, mais aussi de *cooling out*. En d'autres termes, l'enjeu consiste à donner une nouvelle conception de soi aux personnes dont le statut social et l'image sont menacés par l'échec.⁵⁰ Les chômeurs se voient expliquer les droits qui sont les leurs, mais surtout les obligations rattachées à leur statut et les prétentions qu'ils sont encore fondés à avoir dans leur situation. Le travail d'insertion se réalise certes au travers d'entretiens, mais dans le mouvement actuel de contractualisation des prestations sociales, il se concrétise toujours plus souvent aussi par des conventions ou accords à caractère contraignant, sans oublier toute la panoplie des sanctions négatives et positives, formelles et informelles. Dans les programmes d'occupation, le travail d'intégration s'articule pour l'essentiel autour de la recherche d'emploi et du comportement du candidat. Les participants sont invités à analyser leur comportement de demandeurs d'emplois. Dans un processus en trois temps – exploration, travail sur soi et marketing personnel – ils apprennent à se plier aux exigences du marché du travail, à cerner leurs points forts et leurs points faibles, à développer des projets professionnels et à se vendre avec talent aux employeurs potentiels.

Le modèle culturel abstrait varie dans ses formes selon le public-cible et l'orientation des programmes et il se réduit à sa dimension élémentaire dans le cas des personnes aux ressources sociales et culturelles très limitées. Pour les chômeurs dotés d'un bagage plutôt bon, l'insertion professionnelle est attaquée en ligne droite. Les personnes sont envoyées dans des cours d'*aide à la recherche d'emploi* pour y apprendre à bien s'y prendre. A grand renfort de jeux de rôle, elles entraînent leur comportement et leur manière d'être dans les entretiens d'embauche. Dans ce segment, précisément, que nous avons eu surtout l'occasion d'observer de manière empirique dans une entreprise commerciale factice pour chômeurs, une diffi-

culté particulière se fait jour. En effet, en menant un travail intensif sur soi, il arrive que des personnes se découvrent des aspirations qui dépassent leurs possibilités ou dont la réalisation bute contre les sévères conditions de l'assurance-chômage. Les aides à la recherche d'emploi et le *coaching* sont des exercices d'équilibre hautement délicats où il faut savoir à la fois encourager et freiner, c'est-à-dire ramener plus ou moins directement les intéressés sur terre, à des projets *plus réalistes*. L'étape de l'auto-analyse est carrément sautée pour la clientèle à plus faible bagage⁵¹, le marketing personnel se réduisant ici à une aide à la rédaction de lettres de candidature ou à la préparation d'entretiens téléphoniques de présentation. Les programmes d'occupation s'apparentent donc plutôt à la machine d'inclusion de Land et Willisch, laquelle fonctionne en quelque sorte comme un entrepôt de transit pour les surnuméraires du marché du travail.

La catégorie des programmes destinés aux chômeurs non qualifiés comprend aussi la variante de l'accès indirect au marché du travail, que nous pouvons observer dans deux programmes spécifiquement féminins, prioritairement ou exclusivement réservés aux migrantes. Se pratique ici, implicitement dans l'un des programmes, explicitement dans l'autre, un modèle qui relègue l'insertion professionnelle au second plan pour privilégier l'intégration sociale et culturelle. Les migrantes sans travail doivent ainsi apprendre à *relever la tête* avant de se mettre en quête d'un emploi. Elles doivent donc sortir de leur isolement social et culturel et s'affranchir du carcan de la famille et des rapports traditionnels entre les sexes pour s'ouvrir à notre culture, pour prendre confiance en elles et se comprendre comme des personnes autonomes avec des désirs propres. *L'individu institutionnel*⁵² que l'on façonne ici est d'abord une personne défavorisée par des *trajectoires féminines ethnospécifiques* et, en deuxième lieu seulement, une force de travail qui doit se vendre. Les activités typiquement féminines de ces programmes (cuisine, couture, vente) se veulent un moyen *d'aller chercher les femmes là où elles se trouvent*, sans se faire d'illusion sur leurs perspectives d'emploi. Quand elles décrochent un emploi, nous explique une responsable de programme, il est rarement suffisant pour vivre et toujours à statut précaire: travail sur appel, temps partiel, salaire-horaire bas. De manière un peu caricaturale, on peut dire que le dilemme entre *coaching* et *cooling out* se résoud ici en pratiquant un *empowerment* d'inspiration socio-éducative et en laissant au monde extérieur le soin de *modérer les ardeurs*. Par monde extérieur, il faut entendre le marché du travail que l'on sait peu demandeur de main-d'œuvre féminine non qualifiée et sans

maîtrise de l'allemand, mais aussi la famille traditionnelle et patriarcale au sein de laquelle les femmes continuent de vivre.⁵³

Conclusion: de la fin de la société du travail à la société du travail sans fin?

La mort de la société du travail n'a donc pas eu lieu. En Suisse, le nombre de personnes actives ou plutôt de personnes actives occupées augmente depuis près de dix ans, après un bref épisode de stagnation entre 2001 et 2003.⁵⁴ Et avec un certain décalage, le taux de chômage a même reculé à partir du deuxième semestre 2005. Parallèlement, la politique sociale et la politique de l'emploi misent tout sur le travail salarié, considérée comme la voie royale de l'intégration des groupes de population exposés à l'exclusion sociale. Les principes tels que *le travail plutôt que l'assistance ou l'insertion plutôt que la rente* viennent s'ancrer dans le régime institutionnel de l'aide sociale et des assurances sociales et, par le jeu du couplage des prestations au comportement de leurs bénéficiaires, ils contraignent ces derniers à accepter jusqu'au plus précaire des emplois. Cette politique est relayée, dans les médias comme en politique, par un discours sur les abus chaque jour plus strident qui tend à voir en chaque bénéficiaire de prestations un ignoble profiteur. Dans ce climat de suspicion généralisée, les programmes d'insertion au travail ont pour fonction première d'éprouver la disposition et la capacité au travail.

D'un côté, la bonne santé du marché du travail occulte la précarisation de l'emploi et de l'autre, elle ne change en rien la situation de certaines catégories de la population qui peinent de plus en plus à s'y faire une place. Car sur ce marché, les travailleurs plus âgés, les moins qualifiés, les personnes souffrant de troubles physiques ou psychiques ont moins de chances d'insertion.. On sait que malgré la prospérité économique, le nombre de cas dans l'aide sociale ne diminue que faiblement et que le taux d'aide sociale des 50 à 64 ans est en hausse.⁵⁵ Dans ce groupe d'âge en particulier, la perte d'emploi tend à se transformer et se figer en chômage de longue durée.⁵⁶ Le nombre de familles monoparentales tributaires de l'aide sociale est lui aussi en progression.⁵⁷ L'importante augmentation du nombre de nouvelles rentes AI (en particulier celles allouées pour troubles d'origine psychique), mais aussi le taux élevé de rentiers AI chez les plus de 50 ans, indiquent que les personnes à capacité de travail réduite ne trouvent plus de place dans le monde du travail. La politique de l'insertion au travail se heurte ici à ses limites. En somme, plutôt qu'à une insertion dans le premier marché, nous assistons à une extension quantitative et à une différen-

ciation qualitative du second marché de l'emploi pour des groupes-cibles toujours plus spécifiques.

En même temps, il est permis de parler de précarisation du soutien que l'Etat social alloue aux personnes en situation de détresse. Sur le plan objectif ou financier d'abord, dans la mesure où les conditions d'accès aux assurances sociales se durcissent et que les allocations d'aide sociale se trouvent directement ou indirectement amputées. Avec leur nouvel éventail d'allocations et de sanctions, les directives de la CSIAS ont, de plus, introduit une part d'arbitraire dans l'octroi des prestations d'aide. Le soutien se précarise aussi sur le plan subjectif, au sens où il crée un sentiment d'insécurité en conditionnant l'aide allouée au comportement du bénéficiaire, c'est-à-dire à sa disposition à se soumettre sans réserve aux mesures d'insertion ordonnées. S'agissant des interventions directes, la politique d'activation ou d'investissement social s'appuie sur une *machine d'inclusion* qui n'en finit pas de se différencier et qui favorise la *résorption du chômage par la société du travail*⁵⁸. Les investissements dans les mesures d'insertion professionnelle sont effectués dans une seule et unique perspective, si bien que la formation professionnelle et le traitement compétent des problèmes sans lien immédiat avec le travail se réalisent tout au plus en marge ou en sous-main. Le travail social consiste ici principalement à amener les intéressés à engager un travail sur soi et à les accompagner dans cette démarche. Les clients doivent apprendre à ajuster – avec la flexibilité requise – leurs aspirations et leurs prétentions aux conditions du marché et à se concevoir comme un produit qui doit se vendre. De même doivent-ils apprendre, malgré leur mise à l'écart du monde du travail, à se définir comme des forces de travail (ratées) et à se sentir responsables de leursheurs et malheurs sur le marché de l'emploi. Quand bien même leurs chances d'insertion professionnelle sont moindres, la société du travail n'est pas prête de les lâcher.

Références bibliographiques

- Aeppli, Daniel C. (2006). *La situation des chômeurs en fin de droits en Suisse. Quatrième étude* Seco: Berne
- Bude, Heinz (2008). Die Arbeitslosenforschung und der Begriff der sozialen Exklusion. In: *Mittelweg* 36 17(2), p. 8–10.
- Castel, Robert (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris: Editions Gallimard
- Castel, Robert (2003). *L'insécurité sociale. Qu'est ce qu'être protégé?* Paris: La République des idées / Seuil.
- Dörre, Klaus (2005). Entscherte Arbeitsellschaft. Politik der Entprekarisierung. In: *Widerspruch. Beiträge zu sozialistischer Politik* 25(49): p. 5–18.
- Dörre, Klaus (2005). Prekäre Beschäftigung – ein unterschätztes Phänomen in der Debatte um die Marktsteuerung und

- Subjektivierung von Arbeit. In: Karin Lohr & Hildegard Nickel (Hrsg.). *Subjektivierung von Arbeit – Riskante Chancen*. Münster: Westfälisches Dampfboot, p. 180–206.
- Ecoplan (2003). *Emplois précaires en Suisse*. Berne: Seco.
- Esping-Andersen, Gøsta (1990). *Gøsta Esping-Andersen. Les trois mondes de l'État-providence*. Paris: Presses universitaires de France
- Gazareth, Pascale, Wyss, Malika & Iglesias, Katia (2007). Prekarität der Erwerbsarbeit und Armut. Wenn Erwerbsarbeit die Teilhabe an der Wohlstandsgesellschaft nicht ermöglicht. In: Pascale Gazareth, Anne Juhasz & Chantal Magnin (éd.), *Neue soziale Ungleichheit in der Arbeitswelt*. Konstanz: UVK, p. 99–126.
- Gazareth, Pascale, Wyss, Malika & Iglesias, Katia (2007). Quand le travail ne garantit plus l'intégration. In: Andrea Baechtold & Laura von Mandach (éd.). *Arbeitswelten. Integrationschancen und Ausschlussrisiken*. Zürich: Seismo, p. 146–157.
- Gilbert, Neil (2002). *Transformation of the welfare state: the silent surrender of public responsibility*. Oxford: Oxford University Press
- Goffman, Erving (1952). On Cooling the Market Out. Some Aspects of Adaptation to Failure. In: *Psychiatry* 15, p. 451–463.
- Gredig, Daniel, Sabine Deringer Melanie Hirtz et al. (2005). *Menschen mit Behinderungen in der Schweiz. Die Lebenslage der Beziügerinnen und Beziüger von Leistungen der Invalidenversicherung*. Zürich/Chur: Rüegger.
- Gubrium, Jaber F. & James A. Holstein (2001). Introduction: Trying Times, Troubled Selves. In: Jaber F. Gubrium & James A. Holstein (éd.). *Institutional Selves: Troubled Identities in a Postmodern World*. New York/Oxford: Oxford University Press, pp. 1–20.
- Handler, Joel F. (2003). Social Citizenship and Workfare in the US and Western Europe: From Status to Contract. In: *Journal of European Social Policy* 13(3), pp. 229–243.
- Hübinger, Werner (1996). *Prekärer Wohlstand. Neue Befunde zu Armut und sozialer Ungleichheit*. Freiburg: Lambertus.
- Initiative des villes: *Politique sociale* (2008). *Kennzahlenvergleich zur Sozialhilfe in Schweizer Städten*. Berichtsjahr 2007. www.staedteinitiative.ch/de/pdf/KZB_2007.pdf (Zugriff 9.7.08)
- Kraemer, Klaus (2007). Prekäre Arbeit – ein Problem sozialer Integration? In: Pascale Gazareth et al. (éd.). *Neue soziale Ungleichheit in der Arbeitswelt*. Konstanz: UVK, p. 127–143.
- Kronauer, Martin (2002). *Exklusion. Die Gefährdung des Sozialen im hoch entwickelten Kapitalismus*. Frankfurt/New York: Campus.
- Land, Rainer & Andreas Willisch (2006). Die Probleme mit der Integration. Das Konzept des «sekundären Integrationsmodus». In: Heinz Bude, Heinz & Andreas Willisch (éd.). *Das Problem der Exklusion. Ausgegrenzte, Entbehrliche, Überflüssige*. Hamburg: Hamburger Edition; p. 70–93.
- Lessenich, Stephan (2004). Ökonomismus zum Wohlfühlen. Gøsta Esping-Andersen und die neue Architektur des Wohlfahrtsstaats. In: *PROKLA* 34(3), p. 469–476.
- Maeder, Christoph & Eva Nadai (2004). *Organisierte Armut. Sozialhilfe aus wissenschaftlicher Sicht*. Konstanz: UVK.
- Magnin, Chantal (2005a). *Beratung und Kontrolle. Widersprüche in der staatlichen Bearbeitung von Arbeitslosigkeit*. Zürich: Seismo.
- Magnin, Chantal (2005b). *Prekäre Integration. Die Folgen unsicherer Beschäftigungsverhältnisse*. Wien: Institut für Höhere Studien.
- Magnin, Chantal (2007). Prekäre Lagen. Zur individuellen Bewältigung erwerbsbiografischer Unsicherheit. In: Andrea Baechtold & Laura von Mandach (Hrsg.). *Arbeitswelten. Integrationschancen und Ausschlussrisiken*. Zürich: Seismo, p. 41–52.
- Möller Carola (1983) Ungeschützte Beschäftigungsverhältnisse – verstärkte Spaltung der abhängig Arbeitenden. In:

- Beiträge zur feministischen Theorie und Praxis. 9/10.
- Nadai, Eva (2006). Auf Bewährung. Arbeit und Aktivierung in Sozialhilfe und Arbeitslosenversicherung. In: *Sozialer Sinn. Zeitschrift für hermeneutische Sozialforschung* 7(1), p. 61–77.
- Nadai, Eva (2007). Simulierte Arbeitswelten. Integrationsprogramme für Erwerbslose. In: Andrea Baechtold & Laura von Mandach (éd.). *Arbeitswelten. Integrationschancen und Ausschlussrisiken*. Zürich: Seismo, p. 130–140.
- Nadai, Eva & Christoph Maeder (2006). *The Promises and Ravages of Performance. Enforcing the Entrepreneurial Self in Welfare and Economy*. Olten/Kreuzlingen. www.nfp51.ch/files/NFP51_Promises-Ravages.pdf
- Nollert, Michael & Alessandro Pelizzari (2007). Zwischen Integration und Exklusion: Arbeitsmarktliche Regulierung und Bewältigungsstrategien von atypisch Beschäftigten. In: Andrea Baechtold & Laura von Mandach (éd.) *Arbeitswelten. Integrationschancen und Ausschlussrisiken*. Zürich: Seismo, p. 30–40.
- Nollert, Michael & Alessandro Pelizzari (2008). Flexibilisierung des Arbeitsmarkts als Chance oder Risiko? Arbeitsrechtliche Unsicherheiten und Bewältigungsstrategien von atypisch Beschäftigten in der Schweiz. In: Marc Szydlik (éd.), *Flexibilisierung. Folgen für Arbeit und Familie*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, p. 130–148.
- OFAS (2007). *Statistique de l'AI 2007*. Berne: Office fédéral des assurances sociales.
- OFIS (2005). *Indicateurs du marché du travail 2005*. Résultats commentés pour la période 1999–2005; Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- OFIS (2007). *Indicateurs du marché du travail 2007. Résultats commentés pour la période 2001–2007*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique
- OFIS (2008a). *Bas salaires et working poor en Suisse*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- OFIS (2008b). *L'activité professionnelle des personnes de 50 ans et plus. Une étude basée sur les résultats de l'enquête suisse sur la population active et de l'enquête sur la structure des salaires*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Opielka, Michael (2005). Alternativen zur Aktivierung? In: *Archiv für Wissenschaft und Praxis der sozialen Arbeit* 36, p. 34–48.
- Pärli, Kurt (2006). *Arbeitsmarktintegration als verordnete Selbstverantwortung*. Bern/Olten. Ms (Referat am Kongress der Deutschen Gesellschaft für Erziehungswissenschaft 2006).
- Paugam, Serge (2007). Inwiefern lässt sich von einer sozialen Disqualifikation der Lohnabhängigen sprechen? In: Pascale Gazareth et al. (Hrsg.). *Neue soziale Ungleichheit in der Arbeitswelt*. Konstanz: UVK, p. 75–98.
- Seco (2007). *Révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité*. Projet soumis à consultation. Berne.
- Vogel, Berthold (2004). Der Nachmittag der Wohlfahrtsstaats. Zur politischen Ordnung gesellschaftlicher Ungleichheit. In: *Mittelweg* 36 13(4), p. 36–55.
- Vogel, Berthold (2005). Kristallisierkerne der neuen sozialen Frage. Zur politischen Ordnung sozialer Verwundbarkeit und prekären Wohlstands. In: Kurt Imhof & Thomas S. Eberle (Hrsg.). *Triumph und Elend des Neoliberalismus*. Zürich: Seismo, p. 212–225.
- Vogel, Berthold (2008). Biographische Brüche, soziale Ungleichheiten und politische Gestaltung. In: *Mittelweg* 36 17(2), p. 11–20.
- Walther, Andreas (2003). Aktivierung: Varianten zwischen Erpressung und Empowerment. In: *Neue Praxis* 33(3/4), p. 288–305.
- Wyss, Kurt (2007). *Workfare. Sozialstaatliche Repression im Dienst des globalisierten Kapitalismus*. Zürich: edition 8

Anmerkungen

- 1 Esping-Andersen 1990
- 2 Vogel 2004, p. 39.
- 3 Cf. notamment Gilbert 2002, Lessenich 2004.
- 4 Walther 2003; Wyss 2007
- 5 Selon l'expression du responsable d'un programme d'occupation pour chômeurs examiné par moi-même, Christoph Maeder et Matthias Hofer (voir Nadai 2006; Nadai/Maeder 2006).
- 6 Kronauer 2002
- 7 Vogel 2008, p. 12.
- 8 Castel 2003
- 9 Castel 1995
- 10 Nollert/Pelizzari 2008, p. 131s.
- 11 La recherche féministe portant sur le marché du travail a étudié l'emploi précaire dès le début des années 80 et postulé que les emplois non protégés des femmes préfiguraient l'érosion générale des contrats de travail normaux (cf. Möller 1983).
- 12 Pelizzari 2007; Dörre 2005a
- 13 Paugam 2007, p. 77 ss
- 14 Ecoplan 2003, p. 66s. Ces chiffres sont remis en question surtout parce que l'étude classe dans la catégorie des emplois effectivement précaires, ceux qui se situent en dessous d'un seuil de revenu arbitrairement défini.
- 15 Semblables aux résultats de Gazareth/Wyss/Iglesias (2007b, p. 120), qui constatent en outre un risque de précarité particulier pour les migrantes et les migrants ainsi que pour les familles monoparentales.
- 16 Magnin 2005b
- 17 Gazareth/Wyss/Iglesias 2007a, p. 148. L'intégration «assurée» est définie comme un emploi stable et satisfaisant, l'intégration «disqualifiante» comme un emploi instable et non satisfaisant. A mi-chemin on trouve l'intégration «laborieuse» (22%) caractérisée par un emploi stable mais non satisfaisant et enfin, l'intégration «incertaine» (11%) qui correspond à une situation d'emploi satisfaisant mais non assuré.
- 18 Gazareth/Wyss/Iglesias 200b, p. 108
- 19 Dörre 2005b; Magnin 2007; Nollert/Pelizzari 2007
- 20 Dörre 2005b, p. 12f.; Nollert/Pelizzari 2007, p.p. 35/36.
- 21 Gazareth/Wyss/Iglesias 2007b
- 22 Kraemer 2007, p. 130, en italique
- 23 Vogel 2005, p. 215
- 24 Hübinger 1996
- 25 Vogel 2005
- 26 Magnin 2005a
- 27 Les données issues des études comparatives sur l'aide sociale dans huit villes alémaniques pour 2006 et 2007 mettent clairement en lumière la part d'arbitraire qui régit l'octroi des prestations: le taux de bénéficiaires de l'aide sociale ne recevant aucune allocation supplémentaire varie de 12% à Berne à 74% à St. Gall. On note aussi de grandes disparités dans la pratique des différents compléments au forfait d'entretien (Initiative des villes Politique sociale 2008, p. 28).
- 28 Message du Conseil fédéral concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité, juin 2005, chapitre 1.6.1.3
- 29 Pärli 2006, p. 2.
- 30 Les intéressés continuent de toucher un revenu de transfert (aide sociale, indemnités journalières de l'assurance-chômage, etc.), qui peut être majoré sous l'effet d'une franchise de revenu. Il en va de même pour ce que l'on appelle les postes à rémunération partielle, où les travailleurs, même avec un plein temps, ne touchent pas le plein salaire usuel sur le marché et où la rémunération partielle est décomptée avec l'aide sociale.
- 31 Données du seco
- 32 Land/Willisch 2006
- 33 Ebd., p. 87
- 34 Nadai 2007
- 35 Comme le montre Magnin (2005a, p. 200–206), avec les critères d'exigibilité de l'assurance-chômage et la réglementation relative aux gains intermédiaires, chaque emploi peut en définitive être jugé convenable (p. 201).

- 36 C'est ainsi que l'on désigne cavalièrement ce type de clients dans les programmes mentionnés à la note de bas de page 5.
- 37 Land/Willisch 2006, p. 86
- 38 Seco 2007, voir aussi les prises de position de la CSIAS et de l'AOMAS (Association des Organisations de mesures du marché du travail en Suisse) dans la procédure de consultation (sur www.skos.ch bzw. www.aomas.ch).
- 39 Aeppli 2006
- 40 Opielka 2005; Handler 2003.
- 41 OFS 2008a, p. 21.
- 42 Les données sont tirées des statistiques suisses de l'aide sociale de l'Office fédéral de la statistique pour les années 2004 à 2006, cf. www.OFp.admin.ch/OFS/portal/de/index/themen/13.html
- 43 Gredig et al. 2004
- 44 BSV 2007, p. 33
- 45 Aeppli 2006
- 46 Le terme de travail social est pris ici dans un sens générique. Dans les faits, le personnel des programmes d'occupation ne se compose pas majoritairement de professionnels du travail social, mais comprend des représentants des professions les plus diverses.
- 47 Maeder/ Nadai 2004.
- 48 Les explications qui suivent, de même que les citations en italique, se rapportent à la recherche terminée mentionnée dans la note no. 5, ainsi qu'à des résultats provisoires d'une recherche en cours qui porte sur deux programmes d'occupation pour femmes, que je mène actuellement avec Gisela Hauss et Annette Lichtenauer à la Haute école de travail social de la FHNW. Tous ces programmes se situent dans le cadre institutionnel de l'assurance chômage et intègrent sporadiquement aussi des bénéficiaires de l'aide sociale.
- 49 Voir les catégories de travail in Maeder/ Nadai 2004, chapitre 6.
- 50 Goffman 1952.
- 51 Ceci ne vaut pas pour les programmes spécialement conçus pour les jeunes, appelés semestres de motivation et qui mettent l'accent sur la formulation de projets professionnels réalistes et sur le développement de la motivation.
- 52 Gubrium/Holstein 2001.
- 53 Les raisons de cette distinction nette entre programmes pour femmes orientée sur «l'intégration sociale» par l'empowerment des participantes et les programmes mixtes axées exclusivement sur «l'insertion professionnelle» restent pour l'heure difficiles à comprendre. On peut supposer qu'en raison de leurs ressources sociales et culturelles peu développées, on considère les migrantes comme des personnes «faibles» et non pleinement responsables d'elles-mêmes, comme les jeunes dans les semestres de motivation à qui l'on fournit un soutien direct plus appuyé qu'aux adultes (cf. Nadai 2007, pp. 137).
- 54 Voir les indicateurs du marché du travail pour 1999–2008 de l'Office fédéral de la statistique (OFS 2005, OFS 2007) et les communiqués de presse concernant le baromètre de l'emploi pour 2008.
- 55 Initiative des villes 2008
- 56 OFS 2008.
- 57 Initiative des villes 2008.
- 58 Bude 2008, p. 8.